

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Projet d'une
Maison de
Santé Pluri-
disciplinaire
Concours de
maitrise
d'œuvre
restreint sur
Avant Projet
Sommaire -
Détermination
de la
composition
du jury**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de juillet, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghali^a THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Monsieur François ROBIN), Madame Elisabeth MINET-TRENEULE (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Laurent SUAU), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Aurélien VAN de VOORDE (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Madame Emmanuelle SOULIER (Monsieur Philippe POUGET), Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 7
▪ absents : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
29 juin 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

10 JUL. 2020

Monsieur Vincent MARTIN expose :

La Commune envisage de réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur son territoire, à proximité de l'avenue Victor Hugo.

Le projet, doit être conçu et les travaux qui en découlent supervisés par un Maître d'œuvre regroupant diverses compétences tenant tant à l'architecture et à la structure qu'aux spécifications propres au projet.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Eu égard au montant de l'opération envisagée (3.7 millions d'euros), le coût estimé de la mission de maîtrise d'œuvre est supérieur à 214 000 € HT.

Partant, la procédure à mettre en œuvre, est celle du concours restreint sur « esquisse », en application du code de la commande publique et notamment ses articles R2162-22 et suivants.

Le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans un premier temps à sélectionner des candidats sur les critères définis dans les documents de la consultation.

La procédure étant restreinte, à l'issue d'une phase de sélection par un jury de trois candidatures parmi toutes celles remises, les lauréats seront invités à participer par le pouvoir adjudicateur pour proposer un Avant Projet Sommaire.

Une prime sera allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours. Le montant de la prime, défini par la ville de Mende, est indiqué dans les documents de la consultation. Elle est fixée à 23 500 HT par équipe.

Dans un deuxième temps un marché négocié sera passé avec l'équipe ayant remis le meilleur projet, selon les critères indiqués dans le règlement de concours.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué des membres de la Commission d'appel d'offres et d'au moins un tiers de personnes possédant la qualification professionnelle exigée pour participer au concours.

Concernant les personnes qualifiées du jury, il s'agit de maître d'œuvre, d'experts techniques, de personnes ayant des qualifications spécifiques.

Ces personnalités qualifiées seront nommées, par arrêté, par Monsieur le Maire qui présidera le jury dans le respect des prescriptions fixées après par le conseil municipal.

Eu égard aux textes précités, Il est proposé :

- **DE FIXER** le nombre de membres du jury du concours à voix délibérative à 12, répartis comme suit :

Membres élus de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Laurent SUAU, Maire de Mende, Président du jury, ou son représentant Madame Françoise AMARGER-BRAJON
- Madame Régine BOURGADE titulaire ou son suppléant choisi parmi les suppléants de la liste Irrésistiblemende,
- Monsieur Alain COMBES titulaire ou son suppléant issu des suppléants de la liste Irrésistiblemende,
- Madame Ghalia THAMI ou son suppléant issu des suppléants de la liste Irrésistiblemende,
- Madame Fabienne HIERLE ou son suppléant Monsieur Jérémy BRINGER,
- Monsieur François ROBIN titulaire ou son suppléant issu des suppléants de la liste Irrésistiblemende,

Les membres suppléants de la liste Irrésistiblemende sont les suivants :

- Monsieur Thierry JACQUES
- Madame Marie PAOLI
- Monsieur Raoul DALLE

En raison de circonstances personnelles et familiales, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, titulaire à la Commission d'Appel d'Offres, ne siègera pas au sein du jury, Monsieur François ROBIN devenant titulaire au sein du jury.

Personnes qualifiées possédant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée pour participer au concours :

- Un représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Lozère, ayant la qualité d'architecte
- Monsieur ou Madame l'architecte conseil de la Direction Départemental des Territoires de la Lozère
- Deux membres de la société civile exerçant ou ayant exercé la profession d'architecte à titre libéral et n'ayant pas répondu à la présente consultation

Personnalités qualifiées en matière de santé :

- Monsieur Patrick JULIEN, Directeur de l'association « Le Clos du Nid » et ancien Directeur de l'Hôpital Lozère
- Monsieur Bruno KEZACHIAN, Médecin, conseiller titulaire du Conseil National de l'Ordre des médecins

- **DE FIXER** le nombre de membres du jury du concours à voix consultative à 6, répartis comme suit :

Trois membres à voix consultative pris au sein de l'administration communale pour leur expertise technique, administrative ou juridique ou le cas échéant leur représentant

Trois membres à voix consultative du groupement Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en tant que futurs utilisateurs

- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme Président du jury,
- **DE DESIGNER** comme membres du jury du concours à voix délibérative les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres, les personnes qualifiées possédant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée pour participer au concours et les personnalités qualifiées en matière de santé dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DE DESIGNER** comme membres du jury du concours à voix consultative les membres pris au sein de l'administration communale pour leur expertise technique, administrative ou juridique ou le cas échéant leur représentant et les membres du groupement Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en tant que futurs utilisateurs dans les conditions exposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer la composition définitive du jury par voie d'arrêté dès la détermination des représentants par les différentes instances tant pour les membres à voix délibérative que pour les membres à voix consultative,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour (Mme Elizabeth MINET TRENEULE ne prenant pas part au vote) et 7 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le ...10 JUIL. 2020
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 7 juillet 2020
Le Maire
Laurent SUAU

